

Jeudi 16 septembre 2021

## DÉLIBÉRATION N°2021-34

### DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION

Le jeudi 16 septembre 2021 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Bruno GENZANA - Sophie JOISSAINS – Alexandra MASSON - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Jean-Sébastien STEIL

#### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Sophie JOISSAINS

Chantal EYMELOUD a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Michaël DIAN

Bénédicte LEFEUVRE a donné sa procuration à Michel BISSIERE

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,**

**VU la délibération n°21-394 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 23 juillet 2021 désignant les membres élus, membres de droit et personnalités qualifiées du Conseil d'Administration d'Arsud,**

#### Considérant :

- Que l'article 8 des statuts d'Arsud stipule que lors de la première réunion du Conseil d'Administration, il est procédé à l'élection des membres du Conseil d'orientation,
- Que ce Conseil d'orientation est consultatif et composé de personnalités au titre de leur connaissance du secteur culturel et représentatives des différents secteurs culturels et de la diversité de l'offre culturelle sur le territoire, désignées par le Conseil d'Administration sur proposition de son Président,
- Que les fonctions de membre du Conseil d'orientation sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration et avec l'exercice de fonctions de directeur général au sein de l'établissement,

**Le Président propose au Conseil d'Administration :**

De procéder à la désignation des membres suivants.

BAUDISSION	Françoise	Présidente	SCENE NATIONALE THEATRE LIBERTE-CHATEAUVALLON (83)
BLANC	Jean-Pierre	Directeur	VILLA NOAILLES (83)
CABROL	Laurence	Directrice	THEATRE LE SEMAPHORE (13)
CONSTANT	Paule	Ecrivaine	
CORBIER	Vincent	Directeur des affaires culturelles	VILLE DE MOUANS-SARTOUX (06)
D'INGRANDO	Christine	ex Présidente des Chorégies d'Orange	
DELOUZE	Marie	Déléguée académique à l'action culturelle	RECTORAT AIX-MARSEILLE (13)
DUSSOL	Pierre	Professeur honoraire Sciences économiques	UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE (13)
ELY	Bruno	Conservateur en chef	MUSEE GRANET (13)
FERRIER	Aurélié	Directrice	CANNES CINEMA (06)
KOUBY	Laurent	Directeur	COOKSOUND FESTIVAL / LABEL PLAGE SONORE (04)
MAHLER	Marina		FONDATION GUSTAV MAHLER
MARROU	Jehanne	Créatrice du festival d'orgue d'Embrun	FESTIVAL D'ORGUE D'EMBRUN
OBERDORFF	Eric	Chorégraphe	COMPAGNIE HUMAINE (06)
PATTI	Laurence	Déléguée académique à l'action culturelle	RECTORAT DE NICE (06)
RICHAUD	Frédéric	Co-directeur	CENTRE DRAMATIQUE DES VILLAGES DU HAUT-VAUCLUSE (84)
BARBA	Gilbert	Co-directeur	CENTRE DRAMATIQUE DES VILLAGES DU HAUT-VAUCLUSE (84)
SAMBUCHI	Teddy	Directeur	INOOVE PRODUCTION - GREEN FEST (84)
SOLDO	Edina	Professeure des Universités en Sciences de Gestion	IMPGT – AIX-MARSEILLE UNIVERSITE (13)
VENTURE	Rémy	Directeur	MEDIATHEQUE D'ARLES (13)
ZORZAN	Audrey	Chargée de mission culture	PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON (04)

**Et précise :**

- Que le premier Conseil d'orientation est présidé par le directeur général d'Arsud ou en son absence un directeur délégué désigné par le directeur général. Lors de cette première séance, le Président de séance du Conseil d'orientation est élu parmi les membres du Conseil d'orientation, pour un mandat d'une durée de 3 ans,
- Que le Président de séance préside et convoque le Conseil d'orientation. Il peut inviter à participer aux séances de ce conseil toute personne dont il juge la présence utile,
- Que le Conseil d'orientation est un lieu d'échange et de concertation relatif aux objectifs poursuivis et aux activités développées par Arsud. Il a pour objet de recueillir les avis, recommandations et attentes de professionnels sur toute question qui lui est soumise par le directeur général. Ce Conseil d'orientation pourra se réunir en collège sectoriel selon les sujets abordés, sur demande du Président de séance,
- Qu'il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du directeur général ou du directeur délégué désigné par le Directeur général. Le programme d'activités et le rapport d'orientation budgétaire lui sont soumis pour avis avant présentation en Conseil d'Administration au dernier trimestre. Le rapport d'activité de l'année n-1 lui est en outre présenté lors d'une réunion dédiée,
- Que les avis et recommandations de ce conseil sont rendus à la majorité des votants,
- Que le directeur général, ou en cas d'empêchement, un directeur délégué désigné présente les avis et recommandations du Conseil d'orientation devant le conseil d'administration.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 16 septembre 2021

**Le président du Conseil d'Administration**  
Monsieur Michel BISSIÈRE

